

<https://www.aefinfo.fr/depeche/719330-le-senat-rejette-la-proposition-de-loi-visant-a-assur...>

 Elise Le Berre

 8 min read

Le Sénat rejette la proposition de loi visant à assurer la mixité scolaire, soulignant des divergences sur les moyens

Le Sénat a rejeté la proposition de loi "mixité" discutée lors d'une niche parlementaire, et portée par Colombe Brossel et Karine Daniel (SER), le 10 octobre 2024. Le texte prévoyait notamment de transformer en obligations les objectifs de mixité sociale, et visait à "garantir la transparence dans le financement des établissements privés sous contrats". S'accordant sur l'objectif de mixité, les sénateurs font valoir des "divergences" sur les moyens, tout comme la ministre de l'Éducation, "en désaccord avec la méthode". Deux "visions de société qui s'opposent", regrette Yan Chantrel (SER).



La sénatrice Colombe Brossel (SER), autrice de la proposition de loi "mixité", examinée lors d'une niche parlementaire du groupe. capture écran

Elle devait être étudiée le 13 juin au Sénat, mais avait été suspendue en raison de la dissolution : la [proposition de loi](#) "visant à assurer la mixité sociale et scolaire dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat du premier et du second degrés et à garantir davantage de transparence dans les procédures d'affectation et de financement des établissements privés sous contrat" a finalement été discutée en séance publique le 10 octobre 2024, dans le cadre de la semaine de contrôle au Sénat.

"L'engagement principal de cette proposition de loi, c'est de donner aux collectivités les moyens d'agir, et inscrire les politiques publiques de mixité dans un cadre national", explique devant les sénateurs la rapporteure, Colombe Brossel ([SER](#), Paris). Pour cela, la proposition de loi poursuit trois objectifs :

- "renforcer les objectifs légaux de mixité sociale pour en faire des obligations", en demandant à l'État de garantir (au lieu de veiller) aux objectifs de mixité,
- donner une base légale aux [IPS](#) et à Affelnet, qu'elle souhaite étendre à l'enseignement privé sous contrat,
- "conditionner le financement de l'enseignement privé au respect d'objectifs de mixité, en adossant le financement au respect des obligations de mixité".

Les trois articles de cette proposition de loi ont été supprimés par le Sénat, et l'amendement portant sur l'intitulé étant devenu sans objet, le vote sur l'ensemble n'a pas été nécessaire, puisqu'il n'y avait plus de texte.

Un accord sur "l'objectif", mais "des divergences sur les moyens" (Max Brisson)

Tout comme le plan "mixité" de Pap Ndiaye, qui entendait faire contribuer l'enseignement privé pour davantage de mixité dans les établissements scolaires ([lire sur AEF info](#)), avait suscité une levée de boucliers, notamment de la part du parti [LR](#), les sénateurs se sont opposés lors du débat au Sénat sur la question du financement au privé.

"Oui, notre escalier social est en panne, oui, il est indispensable de le reconstruire", concède Max Brisson ([LR](#), Pyrénées-Atlantiques). "Mais pour le reste, on retrouve dans ce texte les marqueurs d'une gauche toujours plus encline à l'uniformisation et

l'étatisation", poursuit le sénateur, qui assure que son parti "souhaite la mixité sociale, mais n'est pas d'accord sur les moyens. Nous voterons résolument contre cette proposition de loi". Tout en interpellant la ministre : "Nous avons contesté les outils, mais la question de la mixité sociale et scolaire est un vrai sujet".

L'article proposant de donner une base légale à l'IPS, et de le transmettre aux collectivités, n'a pas non plus remporté l'adhésion des sénateurs. Tout comme Max Brisson, Laure Darcos (Les Indépendants, Essonne), se dit "en désaccord sur les solutions envisagées", et appelle à ne pas faire "de l'enseignement privé, qui a ses spécificités, un clone de l'enseignement public".

Solanges Nadille (RDPI, Guadeloupe) dénonce quant à elle des "critères flous qui risquent de défavoriser les élèves", et Annick Billon (UCV, Vendée) émet des réserves sur "les leviers coercitifs. Les collectivités étouffent sous le contingent de normes, il n'est pas judicieux d'en ajouter".

"Deux visions de société qui s'opposent" (Yan Chantrel)

Des positions qui ont animé le débat : "J'entends bien les bonnes volontés qui s'expriment, mais il faut un minimum de contraintes", plaide Bernard Fialaire (RDSE, Rhône), qui dénonce la "ghettoïsation" de certains établissements : "Je ne suis pas pour la norme absolue, mais il faut avoir des idées claires à affirmer, et les mettre en application".

"Si les établissements privés sont contrôlés, soutenez-moi dans ma démarche pour lancer une commission d'enquête, une mission d'information, afin de vérifier la mise en œuvre des contrôles de l'État sur ces établissements", lance aussi Monique de Marco (GEST, Gironde) à Max Brisson.

Même agacement pour Pierre Ouzoulias (CRCEK, Hauts-de-Seine), dont la proposition de loi a été reprise dans ce texte ([lire sur AEF info](#)), et qui estime "inadmissible" que des établissements du privé sous contrat perçoivent une "manne publique" alors qu'ils "entretiennent le séparatisme scolaire".

Enfin, Yan Chantrel (SER, représentant les Français établis hors de France), dont la proposition de loi est aussi reprise dans ce texte ([lire sur AEF info](#)), dénonce "deux visions

de société qui s'opposent", mais aussi "une forme de laxisme". "C'est le rôle de l'école de permettre une égalité réelle entre tous les élèves : nous devrions tous travailler en ce sens". Il s'agace d'autant plus que les sénateurs ayant rejeté l'article donnant une base légale à l'IPS "sont ceux où les départements sont les pires en matière de ségrégation scolaire", citant la Vendée ou les Pyrénées-Atlantiques.

Un avis défavorable du gouvernement, "en désaccord avec la méthode"

P



Le gouvernement a émis un avis défavorable.

| *capture écran*

our Anne Genetet, qui s'exprimait pour la première fois devant les sénateurs, cette proposition de loi est "inadaptée", même si elle assure qu'il ne fait "aucun doute que la

mixité est un sujet majeur". "De nombreux leviers de progrès sont déjà entre nos mains", estime la ministre, qui avance plusieurs arguments. En premier lieu, le gouvernement "ne souhaite ni ranimer la guerre scolaire, ni opposer les territoires les uns aux autres, et il n'entend pas non plus se substituer aux collectivités territoriales, ce que certains éléments du texte peuvent laisser entendre".

Autre argument avancé par Anne Genetet : entre les politiques d'aménagement du territoire, ou le développement économique de ces derniers, le manque de mixité de certains établissements "n'est pas la faute de l'école". "Faux", lui rétorque Colombe Brossel, qui s'appuie sur "15 ans d'études en sciences de l'éducation, qui le démentent".

Mais la ministre entend plutôt "s'attaquer au poids de l'origine sociale des élèves dans leur réussite", pour "tenir la promesse d'émancipation de l'école".

Or, pour elle, ce texte "aborde le sujet sous l'angle de l'obligation et de la contrainte". Tout en assurant qu'elle ne sera pas "la ministre du tri social", Anne Genetet ne veut pas "faire peser sur les collectivités et les établissements des situations de fait dont ils héritent et ne sont pas responsables". Elle met plutôt en avant les outils dont ils disposent déjà aujourd'hui, et qu'elle appelle à mobiliser, comme les secteurs multi-collèges, la hausse du nombre d'élèves boursiers dans le privé, et d'autres dispositifs du "plan mixité" de l'un de ses prédécesseurs, Pap Ndiaye.

Dès lors, refusant "des réponses toutes faites et centralisatrices", Anne Genetet assure que bien "qu'attentive aux objectifs fondamentaux", elle est "en désaccord avec la méthode", et émet un avis défavorable.

Une PPL mixité issue du rapport vannier-Weissberg

Le député LFI Paul Vannier, auteur du rapport sur le financement public des établissements d'enseignement privé sous contrat ([lire sur AEF info](#)), annonce aussi qu'il portera une proposition de loi en faveur de la mixité sociale et scolaire, dans le cadre de la niche parlementaire le 28 novembre prochain. Issu d'une recommandation du rapport, le texte prévoit un mécanisme de malus diminuant à la fois la dotation en moyens d'enseignement des établissements privés sous contrat, et le montant du forfait externat dont l'IPS est supérieur à la moyenne pondérée de l'IPS des établissements publics de même rang situés dans le secteur de carte scolaire où ils sont implantés.